

Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 35 (1978)

Heft: 4

Artikel: Déclaration d'anachôrêsis

Autor: Wehrli, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déclaration d'anachôrêsis

Par Claude Wehrli, Genève

Le papyrus que nous publions en l'honneur du lauréat du prix Aloys Blondel de papyrologie en 1935¹ et du savant co-éditeur de «The Abinnaeus Archive»² a été acquis par notre maître commun, Victor Martin, qui eut l'heureuse fortune de faire participer la Bibliothèque publique et universitaire de Genève à un achat collectif du British Museum et des universités américaines de Michigan, Cornell et Princeton.

Comme on pourra le constater sur la planche, il s'agit d'une bande de papyrus brun clair, longue de 25 cm et large de 6,5 cm. Le texte, écrit parallèlement aux fibres, commence à 1,5 cm du bord supérieur et à la même distance du bord gauche. Sur presque toute la longueur du document, la partie droite est tellement effacée que nous serions bien emprunté pour proposer des restitutions si le papyrus genevois n'appartenait pas à une catégorie de documents bien connus.

P. Gen. inv. 222, inédit.

63/64 après J.-C.

Hauteur 25, largeur 6,5 cm

↔

A[. . .]ϛ[
Ἀπολλοφ[ά]νει
..ϛει
Ὁξυρύχ(ων) πόλ(εως)
5 παρὰ Ἐπιμάχου τοῦ
Ἐπιμάχο[υ ἀπὸ τῆς Ὁξυρ]ύχ(ων)
πόλεως. ὁ υἱός μου
Ἰσχυρίων [ἀνα-
γραφόμενος] ἐπ' ἀμ-
10 φόδου Ἰππέων [Παρ]εμ-
βολῆς ἀνεχώρησεν
εἰς τὴν ξένη[ν] τῶ
ἐνεστῶτι δεκάτῳ (ἔτει)
Νέρωνος Κλαυδίου

1 D. van Berchem, *L'annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle*, Mémoires de la société nationale des antiquaires de France (1936) 117–202.

2 H. I. Bell/V. Martin/E. G. Turner/D. van Berchem, *The Abinnaeus Archive. Papers of a Roman officer in the reign of Constantine II* (Oxford 1962).

- 15 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 Γερ]μανικοῦ Αὐ[τοκ]ράτορος
 καὶ ὁμνύω Νέρωνα
 Κλαύδιον Καίσαρα
 Σεβαστ[ὸν Γερμανικὸν]
- 20 Αὐτοκράτορα ἀλη-
 θῆ εἶναι τὰ προγε-
 γραμμένα καὶ μη-
 δένα πόρον ὑπάρχειν
 τῷ [᾽Ι]σχυρίωνι.
- 25] ἔτους
] καὶ .ρατα . . .
 ται ηκα
 προσ
 διὸ [ἀξιῶ] ἀναγρα-
- 30 φῆναι αὐτὸν [ἐν τοῖς]
 ἀνακεχωρη[κόσιν]
 ἀπὸ τ[οῦ ἐνεστῶτος (δεκάτου ἔτους)]
 ὥς καθήκει
-
- ος ἀντι-
 35]νῃ σεσημ(είωμαι).

1 Après A[. . .]ν[on attend καὶ suivi du nom du second grammate.

2-3 Quelques traces d'encre après Ἀπολλοφ[ά]νει, peut-être le début du nom qui se termine à la ligne 3 et que nous ne déchiffrons pas. On a peut-être affaire ici à une double dénomination personnelle si fréquente en Egypte, suivie de la fonction de X et d'Apollophanès comme dans P. Oxy. II 251, 2 et 252, 2. On pourrait songer au γραμματεὺς (τῆς) πόλεως. Sur ce magistrat, cf. P. Mertens, Les services de l'état civil et le contrôle de la population à Oxyrhynchus au IIIe siècle de notre ère (Bruxelles 1958) 2-7.

4 Ὁξυρύγχ(ων) ou Ὁξυρυγχ(ιτῶν) comme dans P. Oxford Wegener 5, 2.

8 On pourrait aussi trouver ἀπογραφόμενος comme dans P. Oxy. II 252, 4.

9-11 Sur l'ἄμφοδον Ἰππέων Παρεμβολῆς, cf. H. Rink, Strassen- und Viertelnamen von Oxyrhynchus (Giessen 1924) 39-41 et P. Strass. 220, 2.

13-16 Sur la titulature, cf. P. Bureth, Les titulatures impériales dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Egypte (30 a. C.-284 p. C.) (Bruxelles 1964) 34-35.

17-24 Sur la formule du serment, cf. E. Seidl, Der Eid im römisch-ägyptischen Provinzialrecht, Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte 17 (Munich 1933) 44-68, mais surtout 52-53.

23 Le sens de πόρος, «fortune, biens», a été souligné par F. Oertel, Die Liturgie (Leipzig 1917) 144, note 2 et confirmé par le P. Graec. Vindob. inv. 25824 a/b, édité par H. Metzger, Mus. Helv. 2 (1945) 54-62, voir notamment 61-62. Philon, De specialibus legibus 3, 159 brosse le tableau des représailles exercées contre les familles des délinquants.

25-28 Ces lignes sont trop altérées pour qu'il soit possible d'en tirer un sens satisfaisant.

33-34 Un trait horizontal sépare le début des deux lignes.

Traduction

A X et à Apollophanès ..., grammates(?) de la ville d'Oxyrhynque, de la part d'Epimaque, fils d'Epimaque, d'Oxyrhynque. Mon fils Ischyron, inscrit dans le quartier d'Hippeôn Parembolè, est parti à l'étranger en cette dixième année du règne de Néron Claude César Auguste Germanique Empereur. Et je jure par Néron Claude César Auguste Germanique Empereur que la déclaration ci-dessus est conforme à la vérité et qu'Ischyron ne possède aucun bien. (...) C'est pourquoi je demande qu'il soit inscrit dans le registre des disparus à partir de cette dixième année, comme il convient. (...) J'ai signé.

Commentaire

C'est en 1933, lors du 3e congrès international de papyrologie, que V. Martin, dans son pénétrant exposé sur l'administration de l'Egypte gréco-romaine, a attiré l'attention sur le problème important de l'*anachôrèsis*.³

Depuis les travaux d'Henri Henne⁴ et de Horst Braunert⁵ ont confirmé dans leurs grandes lignes les conclusions du savant genevois.

Le premier définit l'*anachôrèsis* de la façon suivante: «Ce n'est ni la fuite ni la disparition ni la grève. (...) L'*anachôrèsis*, c'est essentiellement l'état d'absence illégal, individuel ou collectif, et, dans la mesure, fort large, où cet état d'absence résulte de motifs d'ordre fiscal, il a pour cause, plus précisément encore, la pression ou l'oppression fiscale – mots parents, mais non synonymes – c'est l'évasion fiscale au sens corporel du mot.»⁶

Le second a montré de façon pertinente que l'*anachôrèsis* se trouve en étroite relation avec la notion d'*idia*, «den ersten Wohnsitz des Individuums», et que sans ce point d'attache l'*anachôrèsis* n'existerait pas.⁷

Pour l'époque romaine, le phénomène se perçoit dès Tibère, voire dès Auguste. Le texte bien connu où Philon, contemporain de Caligula ou de Claude, décrit la cruauté d'un percepteur a été confirmé par les papyrus.⁸ Les percepteurs, responsables de l'encaissement des taxes, recourent à la contrainte de corps; insolubles, les contribuables prennent la fuite (*anachôrèsis*), villes et

3 V. Martin, *Les papyrus et l'histoire administrative de l'Egypte gréco-romaine*, Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte 19 (1934) 102–165.

4 H. Henne, *Documents et travaux sur l'anachôrèsis*, Mitteil. aus der Papyrussammlung der österreichischen Nationalbibliothek (Papyrus Erzherzog Rainer), Neue Serie, 5. Folge (Akten des 8. Internationalen Kongresses für Papyrologie Wien 1955, Vienne 1956) 59–66.

5 H. Braunert, *ΙΔΙΑ. Studien zur Bevölkerungsgeschichte des ptolemäischen und römischen Ägypten*, J. Jur. Pap. 9–10 (1955–1956) 211–328. Id., *Die Binnenwanderung. Studien zur Sozialgeschichte Ägyptens in der Ptolemäer- und Kaiserzeit* (Bonn 1964).

6 H. Henne, art. cit. 59.

7 H. Braunert, *ΙΔΙΑ* 239.

8 Phil. *De specialibus legibus* 3, 159–162.

villages se dépeuplent⁹ et c'est sous Néron précisément que la dépopulation atteindra son paroxysme.¹⁰

Dans le P. Gen. inv. 222, on retrouve les trois parties caractéristiques de ce type de document:

- le requérant déclare l'*anachôrèsis* du contribuable en jurant par l'Empereur (lignes 1–20);
- il certifie que le fugitif est dénué de tous biens (lignes 20–24);
- il demande son inscription dans le registre des disparus (lignes 29–33).

A rapprocher le P. Gen. inv. 222 des données qui se dégagent des documents de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.,¹¹ on constate que notre texte reflète la situation réelle de l'Égypte et qu'on y voit attestés les mêmes méfaits du gouvernement de Néron dans l'Empire que Dion Cassius¹² et Tacite¹³ ont signalés.

9 Cf. G. Chalon, *L'édit de Tiberius Julius Alexander* (Bibliotheca Helvetica Romana 5, Olten 1964) 53–68.

10 H. I. Bell, *The economic crisis in Egypt under Nero*, JRS 28 (1938) 1–8. Id., *Roman Egypt from Augustus to Diocletian*, Chron. Eg. 13 (1938) 347–363. Id., *Egypt from Alexander the Great to the Arab conquest* (Oxford 1948) 77–78.

11 P. Oxy. II 251 (44 après J.-C.); 284. 285. 393. 394 (vers 50 après J.-C.). P. Graux 2, Bull. Inst. fr. arch. or. 21 (1923) 195–210.

12 Dio Cass. 61, 5, 5.

13 Tac. Ann. 15, 45.

